



Numéro de dossier :

(Requête présentée par le locataire concernant l'entretien)

Nom et adresse du locataire :	Nom et adresse du locateur :
Adresse du logement locatif :	

Je demande à la Commission de la location immobilière de m'autoriser à consigner la totalité ou une partie de mon loyer à la Commission jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue en ce qui a trait à la requête que j'ai présentée concernant l'entretien (formulaire T6).

Je veux consigner une somme globale de _____, \$ à la Commission immédiatement.

Ce montant correspond au loyer pour la période allant de à .
jj/mm/aaaa

Je veux effectuer des paiements futurs du loyer à la Commission au montant de _____, \$ par mois semaine autre (précisez) _____ pour :

les périodes de location suivantes : de à .
jj/mm/aaaa

toutes les périodes de location futures jusqu'à ce que ma requête soit résolue.

Renseignements sur mon loyer :

Conformément à ma convention de location :

Mon loyer actuel est de _____, \$ par mois semaine autre (précisez) _____

Mon loyer est dû le _____ jour de chaque mois semaine autre (précisez) _____

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Delivery Method: In Person Mail Courier Email Efile Fax FL

Expliquez pourquoi vous croyez que la Commission devrait vous autoriser à consigner la totalité ou une partie de votre loyer à la Commission au lieu de le payer directement au locateur.

Signature

Locataire

Représentant

Prénom

Nom de famille

Téléphone

() -

Signature	Date (jj/mm/aaaa)
-----------	-------------------

Renseignements importants

1. La Commission vous enverra, ainsi que toutes les autres parties à votre requête, une décision par écrit pour vous indiquer si la présente demande a été acceptée ou non.
2. Si la Commission accepte votre demande et vous consignez votre loyer intégralement et à temps à la Commission pour la ou les périodes de location indiquées, on estime que vous ne contrevenez pas à votre obligation de payer votre loyer en vertu de votre convention de location ou en vertu de la Loi pour la ou les périodes de location indiquées.
3. Une fois que la Commission a rendue une décision finale relativement à votre requête concernant l'entretien, elle n'aura plus le pouvoir de vous autoriser ou vous obliger à consigner votre loyer à la Commission. Dans sa décision finale, la Commission acheminera le paiement de tout montant de loyer que vous avez consigné à la Commission.
4. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière, au **416 645-8080** ou sans frais au **1 888 332-3234**, ou visiter le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.